



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 22 juin 2010

Présidence: Laurent Schatzmann

Ouverture: 18h30

Appel: 39 membres présents, 8 membres excusés, 5 membres non excusés

Excusés	
	Pierre-François Charmillot
	René-Philippe Charton
	José-Manuel Dos Santos
	Christian Hay
	Fabien Jaquet
	Pierre Maeder
	Julie Micello
	Bertrand Peter
Non Excusés	
	Patrick Guignard
	Loïc Haldimann
	Jamal Laksiri
	André Meylan
	Alain Quiblier

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Assermentation d'un nouveau conseiller (PLR).
2. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2010.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Dépôt du PM N° 80 – Demande d'un crédit pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. – Désignation de la commission.
6. Préavis municipal N° 79 – Demande de crédits complémentaires. – Rapport de la Cofin.
7. Adoption des comptes 2009. Rapport de la Cofin.
8. Rapport de gestion 2009. Rapport de la Cogest.
9. Motion Marc Boissard concernant la mise en valeur du château de Rolle.
10. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 18h30 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et qui passe au point 1 de l'ordre du jour.



1. Assermentation d'un nouveau conseiller (PLR).

Le président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur Michel Sieveking, membre du groupe PLR.

2. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2010.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Communications du Président.

Le Président revient sur le sujet de la sortie du Conseil et déplore son annulation due certainement aux résistances et aux craintes (injustifiées) face à une hypothétique fusion, de toute manière pas à l'ordre du jour. Cette sortie commune n'avait pour but que de faire connaissance et de tisser quelques liens.

4. Communications de la Municipalité.

M. Zeugin évoque le sujet des mises à l'enquête achevées des travaux projetés; celle de la Grand Rue a recueilli 72 oppositions, celle de Rodéo II 68 oppositions et celle de l'avenue Châtelaine 19 oppositions. Il faut savoir que ces oppositions sont groupées et que beaucoup sont identiques. Ce sont en fait environ trente oppositions distinctes qui ont été identifiées pour ces 2 projets. Il faut à présent préparer et notifier les réponses y relatives ainsi que les crédits complémentaires; travail ardu mais obligatoire. Par ailleurs, l'AIE a émis une remarque à propos de 2 pistes cyclables, qui en fait existent déjà.

M. Belotti parle de l'AICC. Le 30 juin prochain aura lieu l'assemblée générale de dissolution avec présentation du bilan. Prochainement également se présentera l'échéance bancaire de l'avance à terme fixe de Fr. 190'000.-. La commune étant caution solidaire de cette somme, elle devra s'en acquitter. Ensuite, la finalisation des chiffres définitifs pour le préavis municipal pourra être établie. Il s'agit donc d'abord de gérer la liquidation, puis ensuite l'avenir de l'office du tourisme. Dans un autre domaine, le projet d'EMS situé devant l'hôpital de Rolle, sera bientôt mis à l'enquête.

Le préavis relatif au taux d'imposition aurait dû être déposé pour le présent Conseil, mais le préfet et le département de l'Intérieur ont proposé d'attendre, le Grand Conseil ayant voté une loi pour la modification de la péréquation financière. Ledit préavis sera rédigé dans le courant du mois de juillet.

5. Dépôt du PM N° 80 – Demande d'un crédit pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. – Désignation de la commission.

Président, M. Patrick Bréchon. Rapporteur, Mme Joëlle Gentile. Membres, Mmes Lucette Schmutz et Pascale Vollenweider, MM. Maximilien Radoszycki, Laurent Théodore et Robert Damond.

M. Belotti remarque que la date de la 1^{ère} séance manquait sur ce préavis, mais qu'elle sera désormais mentionnée.



6. Préavis municipal N° 79 – Demande de crédits complémentaires. – Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du préavis municipal puis la discussion est ouverte sur le premier amendement.

M. Belotti, au nom de la Municipalité, accepte cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le président passe au vote dont la conclusion est que l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion est à présent ouverte sur le deuxième amendement.

M. Belotti, au nom de la Municipalité, accepte cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le président passe au vote dont la conclusion est que l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion est à présent ouverte sur le fond. La parole n'étant pas demandée la discussion est close et le président passe au vote dont la conclusion est que les conclusions amendées du préavis municipal sont acceptées à l'unanimité.

«En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes»:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 79 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires à hauteur de Fr. 217'956.- (arrondi) sur l'exercice 2009, selon tableau ci-dessous :

N°	No compte	Intitulé	Budget 2009	Comptes 2009	Crédit demandé	Crédit amendé
1	1010.3170	Réceptions et manifestations	53'000.00	69'198.50	16'198.50	16'198.50
2	1100.3012	Auxiliaires	0.00	35'642.30	17'527.45 18'114.85 (PM75)	17'527.45 18'114.85 (PM75)
3	1500.3170	Réceptions et manifestations	72'500.00	105'948.60	33'448.60	33'448.60
4	1520.3185.1	Cachets artistes	39'600.00	50'542.50	10'942.50	10'942.50
5	1900.3111	Achat machines/mobilier/matériel	49'000.00	81'568.65	32'568.65	32'568.65
6	1900.3185	Honoraires prestataires de service	95'100.00	125'771.80	30'671.80	0.00
7	3100.3141	Entretien terrains, places	9'500.00	51'259.00	41'759.00	0.00
8	3540.3141	Entretien bâtiment (voirie)	11'000.00	22'821.75	11'821.75	11'821.75
9	4300.3142	Entretien réseau routier	230'000.00	255'334.25	25'334.25	25'334.25
10	4310.3143	Entretien extension éclairage public	62'000.00	99'729.15	37'729.15	37'729.15
11	4500.3188.2	Ramassage journalier, papier	10'000.00	28'535.40	18'535.40	18'535.40
12	6200.3187	Emoluments divers	65'000.00	78'849.40	13'849.40	13'849.40



Le **Préavis N° 79** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2010

7. Comptes 2009. Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Hunziker pose une question à propos du service social communal, subvention crèche la Barcarolle. Les comptes 2009 montrent des charges de Fr. 386'000.- (arrondi) alors qu'en 2008 ce montant était de Fr. 230'000.- (arrondi). Il aimerait savoir pourquoi ce poste a subi une telle augmentation.

M. Belotti évoque un changement de système de subvention; en 2008 il s'agissait de subventions communales alors qu'à présent il s'agit de l'application de la «LAGE».

M. Jaquet explique que le nombre d'enfants accueillis dans les crèches, selon un quota intercommunal, peut également créer une variation notable des subventions d'année en année.

M. Hunziker relève que seule la «Barcarolle» est mentionnée, contrairement à la «Girolle» par exemple.

M. Jaquet explique que toutes les crèches sont concernées par la subvention même si l'appellation ne recouvre qu'une seule crèche (mais cela va changer).

M. Hunziker cite alors le compte N° 365 «Aides et subventions à des institutions privées» car il aimerait savoir de quelles institutions privées il s'agit.

M. Belotti explique qu'il s'agit de sommes des comptes des chapitres précédents, et que c'est en fait un récapitulatif de tous les comptes dont la référence commence par 3650.

M. Théodore dit que la commission ne s'est pas penchée sur ce point particulier et que les comptes 3650 se retrouvent ici synthétisés et varient d'une année à l'autre.

M. Walter complète en expliquant qu'on retrouve ici les subventions éparses au fil des chapitres.

Mme Huguenin suppose que ce qui gêne M. Hunziker c'est en fait l'appellation «institutions **privées**».

M. Belotti rétorque que cette dénomination «institutions privées» s'utilise en opposition à institutions communales, car dans le cadre des institutions privées la commune n'est pas l'exécutant. Afin de résoudre le quiproquo engendré par «privé», le syndic suggère d'utiliser l'appellation «externe» pour ces tableaux annexes; l'intitulé sera donc modifié l'année prochaine.

Le président clôt la discussion sur le fond et on passe alors au vote qui accepte les conclusions du rapport à l'unanimité.



«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de la Municipalité de Rolle au Conseil communal relatif aux comptes communaux de l'exercice 2009
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale pour l'année 2009
2. De donner décharge à la Municipalité de ce mandat
3. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2009 est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2010

8. Rapport de gestion 2009 - rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Pouget lit les conclusions du rapport, puis elle passe en revue les 5 vœux:

Vœu 1.

La Cogest invite la Municipalité à régler la question de savoir s'il y a lieu ou non de réactiver la COCISE (Commission d'intégration Suisses-étrangers).

La Municipalité y est favorable sur le principe mais ne dispose pas des ressources suffisantes à sa mise en œuvre. Elle a dans un premier temps transféré ce projet du dicastère « Police » à celui des « Affaires sociales » afin d'en déterminer, par une prochaine analyse, ses impacts à court et moyen termes ; une affaire à suivre.

Sans discussion, la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2.

La Cogest invite la Municipalité à créer une zone 30km/h à la Rue du Port.

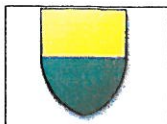
La Municipalité est favorable à cette « tranquillisation » du secteur, une question qui sera reprise dans le cadre du PPA Port ouest.

Sans discussion, la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 3.

La Cogest invite la Municipalité à créer de nouvelles places de parc dans la zone 30 km/h de l'Avenue Général-Guisan à la hauteur du terrain de sport.

Cette éventualité n'est pas réalisable sur le terrain, la largeur de la route ne le permettant pas.



Sans discussion, la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4.

La Cogest invite la Municipalité à régler la question du parking sauvage au Bois des Vernes.

L'Exécutif abonde dans le sens de la Cogest, rappelant que le chantier en cours est à l'origine de ces désagréments ; ils prendront fin à l'issue des travaux avec la création d'un nouveau parking sur ce site, en principe pour la fin du mois de juillet 2010. La barrière interdisant au public de se rendre en voiture au bord du lac sera à nouveau de mise (accès autorisé aux seuls pêcheurs, services publics et d'urgence).

Sans discussion, la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 5.

La Cogest invite la Municipalité à créer un registre des travaux et études attribués par la Commune (reprise du vœu 7 du rapport Cogest du 10 juin 2008). La Cogest propose une liste par dicastère, établie sur la base des préavis à partir de 2010 et comprenant les rubriques suivantes : date d'attribution du mandat, désignation des travaux/études, mandataire, adresse (localité), montant des travaux/études, marché public (oui ou non).

La Municipalité répond favorablement à ce vœu et établira avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 la liste des mandats et travaux confiés par la Commune, selon les critères mentionnés ci-dessus. Afin de n'enregistrer dans ce futur registre que les faits les plus marquants, décision a été prise de retenir uniquement les mandats et travaux égaux ou supérieurs à Fr. 30'000.-.

Sans discussion, la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond des conclusions de la Cogest. La parole n'étant pas demandée la discussion est close et le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2009 sont acceptées à l'unanimité.

«Au vote final, la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2009 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2009 et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante»:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2009 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2009 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 22 juin 2010



M. Damond, président, fait part du plaisir qu'il a eu à travailler avec son équipe et félicite par anticipation son successeur, M. Echenard, qui sera secondé par M. Gemelli, Mme Pouget restant rapporteur.

M. Buvelot tient à féliciter la Cogest et son rapporteur pour la concision du rapport désormais clair et succinct. Madame Pouget est applaudie pour son travail.

9. Motion Marc Boissard concernant la mise en valeur du château de Rolle.

M. Boissard procède à la lecture de sa motion relative au château de Rolle.

Cher Président, Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

La commune de Rolle a deux grandes chances :

La première est d'être l'heureuse propriétaire de l'un des plus beaux joyaux patrimoniaux du cœur de la côte, le château de Rolle.

Cette première grande chance implique une responsabilité de taille : le devoir d'entretien et de mise en valeur de cet objet hors du commun.

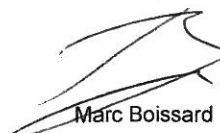
Alors que cette tâche demande une implication et un effort conséquents, la deuxième grande chance de la commune de Rolle intervient. Celle d'avoir au sein de sa population un groupe de personnes passionné par ce trésor historique et animé par l'idée de le faire revivre, l'association des amis du château de Rolle.

En effet, cette association œuvre et souhaite continuer à œuvrer bénévolement à la promotion et à la préservation de notre château.

Aujourd'hui, le château abrite entre autre, des services communaux, une inestimable collection de livres anciens, de gravures et de cartes ou encore les appartements du concierge.

Dans le but de redonner un sens à ce legs des générations passées et de recréer un espace de vie, d'échange et de culture entre ces 4 tours, je propose que la municipalité mandate officiellement et à titre gracieux l'association des amis du château de Rolle pour créer un groupe de réflexion. Son but sera, dans un premier temps, de proposer à la municipalité des idées d'aménagement et d'affectation du château. Le tout intégrera les aspects historiques du château ainsi que l'utilisation la plus judicieuse en termes de culture, de loisir et d'usage public de ce dernier.

Pour ce faire, je vous propose, chers collègues, d'accepter ce soir ma motion qui consiste à mandater officiellement et à titre gracieux l'association des amis du château de Rolle pour proposer à la municipalité des idées d'aménagement, de réflexion et d'affectation de notre château.



Marc Boissard

A l'issue de sa lecture, M. Boissard propose la transformation de sa motion en postulat, moins contraignant pour la Municipalité.

Le Président confirme que cette modification est tout à fait possible puisque le vote n'a pas encore eu lieu.

M. Belotti rajoute que ce changement correspond au souhait de la Municipalité qui est ainsi d'accord d'entrer en matière.

Le Président propose de voter tout de suite sur la prise en considération de ce postulat. Le résultat du vote est que le Conseil accepte à la majorité le renvoi de ce postulat à la Municipalité.



10. Propositions individuelles et divers.

M. Lecoultre demande à M. Roland où en est l'étude de l'agrandissement du port.

M. Roland signale qu'il va traiter ce point dans les prochains jours et que la presse se fera le relais de l'information.

M. Théodore annonce le prochain tournus à la commission des finances dont M. Boissard sera le président et Mme Gentile le rapporteur.

M. Hunziker évoque la ruelle des Halles, pour laquelle la paroisse catholique a fait un effort considérable en rénovant entièrement la façade de son immeuble sis à la ruelle des Halles 1. Cette façade était vétuste et délabrée mais sa restauration est semble-t-il spectaculaire et devrait donner de l'élan à la Municipalité pour poursuivre la remise en état cette ruelle qui donne accès au lac depuis la Grand Rue. Par ailleurs, un quart de cette ruelle a été nettoyé, réaménagé et repeint aux frais de la paroisse catholique (frais qui lui incombent). Les trois quarts de cette voûte, passage obligé d'appartenance communale dont le plafond, le sol, les panneaux d'affichage officiels ainsi que les signaux d'interdiction ne sont pas régulièrement entretenus par la commune. L'aspect de ce passage est donc glauque mais la Municipalité affirme qu'une remise en état en sera effectuée lors des travaux de la Grand Rue. Certes, mais en attendant ces travaux, d'autres pavés seront descellés, d'autres néons tomberont sur la tête des passants, les tableaux d'affichage officiels resteront maculés, etc... à moins qu'un entretien régulier ne soit entrepris. Les murs de la voûte vilainement tagués pourraient être repeints en concertation avec la commune. M. Zeugin peut-il expliquer quelles sont les intentions de la Municipalité à propos de ce passage en attendant les travaux de la Grand Rue?

M. Zeugin reconnaît que cette ruelle n'est pas au mieux de sa forme actuellement mais explique que lors des travaux de la Grand Rue elle sera entièrement défoncée pour permettre la pose de canalisations, et qu'ensuite elle sera remise en état. Il concède que le sol et l'éclairage dépendent de la commune mais les murs appartiennent eux aux différents propriétaires. Concernant ces murs et façades, les choix de teintes sont à soumettre à la Municipalité. Quant à l'éclairage public, il sera réparé avant les travaux de la Grand Rue.

M. Hunziker insiste sur la nécessité d'un entretien régulier des panneaux d'affichage officiels, des pavés descellés que des enfants apportent sur les quais pour jouer, et des toiles d'araignées.

M. Zeugin annonce que les panneaux d'affichage officiels seront diminués en nombre et améliorés, et que les toiles d'araignées n'ont plus longtemps à vivre....

M. Bréchon remercie la Municipalité de sa réponse à son postulat demandant «l'acquisition de terrains constructibles, ou pouvant le devenir, et la construction de logements à prix abordables» par le biais de son étude-rapport. Ce rapport fait ressortir:

- la situation déficitaire du logement subventionné à Rolle, soit 9 appartements qui sont encore au bénéfice d'une subvention, soit 0,6% du parc (Nyon 1,1%, Morges 2,3%, Gland 2,5%).
- l'urgence de palier à ce déficit.

Le Groupe Rose-Vert regrette que la Municipalité:

- n'ait pas choisi la variante 4 qui associait l'aide individuelle et l'aide à la pierre et qui répondait à l'ensemble des objectifs.
- ait porté son choix sur le terrain du Maupas, qui avait été promis, en son temps, à la Société Coopérative d'Habitations de Rolle (SCHR), laquelle pourrait démarrer immédiatement une étude d'avant-projet.



Au lieu de cela, la Municipalité devra convaincre une majorité des conseillers de voter:

- un premier crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture
- un second crédit pour l'étude et le chiffrage du projet
- un troisième crédit pour la construction de l'immeuble

Il est dès lors évident que le processus «tout communal» préconisé ralentit la mise en œuvre d'un bâtiment sur la parcelle du Maupas et va donc à l'encontre du but recherché.

En conclusion, le Groupe Rose-Vert invite la Municipalité:

- à se rapprocher de la SCHR pour la mise en œuvre immédiate d'un immeuble de logements subventionnés sur la parcelle du Maupas (avec rez-de-chaussée d'intérêt public)
- à continuer ses recherches pour l'acquisition de terrains constructibles ou pouvant le devenir
- à solliciter le Canton qui vient débloquer 50 millions à cet effet, pour des prêts avantageux destinés aux Communes qui en font la demande.

M. Belotti propose de donner réponse à ces remarques après prise de connaissance du procès-verbal de la présente séance. Suite sera donnée lors d'un conseil ultérieur.

M. Zeugin évoque le sujet du gaz dont le prix devrait baisser l'année prochaine.

M. Hunziker demande où se trouve la parcelle du Maupas évoquée dans l'intervention de M. Bréchon. Ce dernier lui explique cette parcelle est celle dite « La Banane ».

M. Ansermoz constate qu'il y a du monde sur les quais et remarque que les personnes handicapées ont de la peine à rejoindre le parking du Château à cause du chemin en gravier. Pourrait-on, pour faciliter cet accès à de nombreux usagers, créer un petit passage pavé? Il poursuit sur le sujet des rats qui prolifèrent sur les quais. Des campagnes de dératisation sont-elles organisées ?

M. Zeugin confirme que des rats occupent des territoires proches du lac mais ceux-ci ne sont pas plus nombreux que les années précédentes. Afin de ne pas les laisser proliférer, des campagnes de dératisation sont organisées 4 fois par année par le service de voirie.

Le parking dont parle M. Ansermoz ne restera pas un parking, et par voie de conséquence tout aménagement y relatif n'est pas envisageable, sauf peut-être un aménagement léger.

M. Belotti, au sujet de « la Banane », informe que des oppositions seraient à craindre si un projet d'aménagement était déposé à présent.

M. Nicolo demande s'il y a intention, et quand, pour que la Commune de Rolle se dote d'un terrain de football refait à neuf, voire d'un centre sportif digne de ce nom?

M. Roland dit que pourquoi pas, mais son idée première est de connaître les intentions des communes de la région pour éventuellement prendre en compte un concept régional. Par ailleurs, des travaux d'entretien sont régulièrement entrepris mais effectivement, la question se pose pour l'avenir du terrain de football.

Mme Beck demande si la place de jeux dite « des petits sapins » va être réaménagée, et si oui, quand?

M. Roland répond que oui, il existe un projet qui sera réalisé en 2 phases pour ce réaménagement.



M. Bréchon fait la proposition d'attribuer les jetons de présence de ce Conseil à la société Rivesrolle SA, propriétaire de l'hôtel du même nom, puisqu'elle est à la recherche de 3 à 4 millions pour terminer les travaux de l'hôtel.

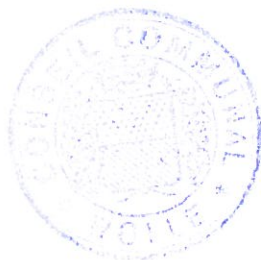
Le Président demande quel est le degré d'humour de cette proposition, voire même si elle est sérieuse et décide de la passer au vote... qui démontre 1 voix pour, 3 abstentions, et une très nette majorité contre.

Le Président, en guise de conclusion, relève la légère appréhension qu'il a ressentie au début de sa présidence, appréhension qui s'est transformée en réel plaisir à mieux découvrir les rouages du fonctionnement du Conseil et de la Municipalité ainsi que les personnes qu'il a eu l'opportunité de côtoyer de mieux connaître. Il a apprécié la collaboration avec le syndic, la municipalité, le secrétaire communal, le bureau, et accorde le plus profond respect à cette fonction de Président de l'organe législatif. Mais c'est sans nostalgie ni regret qu'il reprend sa place de conseiller et cède la présidence à M. Nicolas Walter.

Il lève la séance à 19h50 et donne rendez-vous aux conseillers le 14 septembre 2010.

Au nom du Conseil communal

Laurent SCHATZMANN
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire